

DESCRIPTIF DE MODULE - ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Master Design	
Orientation	Toutes les orientations	
Titre du module	Stage de Master	
Code	2MaDe13	DDISO833FE26
Type de formation	Master	
Semestre	Semestre 3	
Crédits ECTS	15	
Prérequis	Tous les modules des semestres 1 et 2 validés (60 crédits ECTS).	
Langue	En fonction de l'entreprise d'accueil	
Lieu	Entreprise d'accueil	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Le stage vise à renforcer les compétences métiers de l'étudiant·e et lui permettre de développer une méthode de travail adaptée aux exigences professionnelles. Dans le cadre de son stage, l'étudiant·e est immergé·e dans les principaux processus suivants : • collaborations à l'interne et externe de l'entreprise; • innovation et recherche de produits (MADP) - innovation et recherche formelle (MATD) - innovation et recherche visuelle et technologique (MAP); • développement d'objets (MADP) - développement d'objets graphiques (MATD) - développement de compétences de prises de vues (MAP); • gestion de projets; • marketing et relations avec les clients; • valorisation, documentation et présentation de projets.
Contenu et formes d'enseignement	Le stage, optionnel, est approuvé par le responsable d'orientation et organisé dans le délai requis - pour se faire, se référer au document « Procédures et informations sur les stages ». Il se substitue aux modules communs ECAL-HEAD et aux modules communs aux orientations de l'ECAL. L'étudiant·e effectue les démarches nécessaires envers l'entreprise d'accueil et prépare tout document utile. Au besoin, il·elle peut être conseillé·e par son responsable d'orientation. L'entreprise d'accueil doit être active dans le domaine de la création et de la conception (en lien avec l'orientation choisie), et confier la supervision du stage, en interne, à un·e professionnel·le, « maître de stage ». Une « Convention de stage », précisant notamment les modalités et objectifs du stage, est signée par l'ECAL, l'entreprise d'accueil et l'étudiant·e avant le départ en stage.
Formes d'évaluation et de validation	Le stage fait obligatoirement l'objet d'un pointage final, programmé peu avant ou après son terme, auquel participent le·la responsable d'orientation, le maître de stage et l'étudiant·e. La validation du stage est effectuée par le·la responsable d'orientation. Elle repose sur les rapports rédigés au terme du stage par le maître de stage (rapport d'évaluation) et l'étudiant·e (rapport d'autoévaluation), ainsi que sur le pointage final. En cas de validation, les crédits ECTS sont accordés en bloc.
Modalités de rattrapage	Il n'y a pas de remédiation possible. Si le stage n'est pas validé, les crédits sont refusés en bloc. L'étudiant·e est toutefois autorisé·e à poursuivre ses études en 2^e année MA, à condition de suivre tous les modules au plan d'études du troisième semestre MA. Dans tous les cas, un second stage est exclu.

Enseignant·e·s	Camille Blin, Matthieu Cortat, Lara Défayes, Clément Lambelet		
Responsable(s) module	C. Blin, M. Cortat, L. Défayes, C. Lambelet		
Descriptif validé le	16 septembre 2026	Par	C. Blin, M. Cortat, L. Défayes, C. Lambelet